

Il ne me suffira pas de dire ma gratitude à M. MURAT, pour le rôle déterminant qu'il a joué dans ma désignation et les paroles trop élogieuses qu'il vient de me consacrer. Il me reste, en effet, à lui répondre et, ce faisant, à évoquer les services inoubliables qu'il a rendus à la cause du Vin.

Messieurs, j'éprouve une immense sympathie pour M. MURAT et je crois pouvoir affirmer qu'il existe entre nous une infinité "d'atomes crochus", car je suis abondamment payé de retour. Cela tient sans doute à une certaine ressemblance de caractère, également à une grande similitude dans nos conceptions et notre comportement (similitude due pour beaucoup à notre commune origine administrative, puisque M. MURAT a débuté dans la Régie des Contributions Indirectes, à laquelle j'appartiens), enfin, au fait que nos fonctions, et ces fonctions seules, nous ont conduits, lui, originaire du Massif Central, moi qui avais toujours vécu en Normandie, à devenir des hommes du vin, si l'on veut bien tolérer cette expression, et ce, à des époques différentes, mais où la viticulture vivait pareillement des heures tragiques.

Me permettra-t-on d'insister sur ce point et, dans une telle perspective, d'établir un parallèle entre les débuts de M. MURAT dans les questions viticoles et mes propres débuts, tout en m'excusant de parler d'abord des miens, afin de ne pas fragmenter ce que j'aurai à dire, dans quelques instants, de mon prédécesseur et Ami.

Quant à moi, ces débuts eurent lieu, dès mon arrivée à la Direction Générale des Contributions Indirectes, au cours du sombre mois de Décembre 1934, en plein coeur d'une crise économique généralisée que vous n'avez certainement pas oubliée, et qui n'épargnait ni notre industrie avec ses armées de chômeurs, ni notre agriculture, particulièrement le secteur viticole tout entier, depuis les vins de consommation courante jusqu'aux plus grands vins nobles. Sur les places du Midi, les cotations étaient alors tombées au-dessous de 4 francs le degré-hectolitre, tandis, par exemple, que les vigneron du Beaujolais cédaient les larmes aux yeux - n'est-ce pas mon cher Néraud ? -, leurs récoltes si goulayantes à des prix de famine.

Venant du département de l'Eure, où j'avais accompli presque toute ma carrière, je me mis immédiatement au travail, sous l'éminente direction d'un grand "patron", M. DUBOIS, décédé voici quelques semaines et que vous avez presque tous connu. Il s'agissait d'appliquer les mesures salvatrices du statut viticole - oeuvre de M. Edouard BARTHE, votre Collègue disparu, dont je salue respectueusement la mémoire - statut que venait de renforcer la loi du 24 décembre 1934 et qui, dans la période d'avant-guerre, fut un essai concluant de dirigisme, mais de dirigisme souple, aéré et intelligemment conçu. En tout cas, dès les premiers mois de 1935, malgré l'extraordinaire abondance de la récolte, les viticulteurs commençaient à respirer et les cours à se redresser.

Très vite, je me passionnai - le mot n'est pas excessif - pour la grande tâche à laquelle je participais et, en même temps, captivé par le côté social, l'aspect humain des problèmes viti-vinicoles, j'appris à connaître et estimer le monde vigneron si vivant, si divers et si prenant, . . . malgré sa turbulence. J'acquis ainsi, petit à petit, droit de cité dans vos milieux, tout en faisant mes classes en matière de dégustation avec, pour "professeurs", les producteurs émérites que je côtoyais à l'Institut National des appellations d'origine et dans d'autres organismes.

Eh bien, Messieurs, une quinzaine d'années avant moi, M. MURAT était venu au Vin, lui aussi dans une période de grande crise, période où les crus les plus fameux subissaient à la fois les méfaits de la fraude et ceux de la sévère, celle-ci étant pour beaucoup la conséquence de celle-là.

De par son origine, rien ne prédisposait ce fils de la Corrèze à devenir un spécialiste des questions vinicoles. De même que votre serviteur, il commença à se familiariser avec ces questions au sein de l'Administration des Contributions Indirectes dans laquelle il fit ses premières armes en attendant d'être versé au Service de la Répression des fraudes qui se constituait alors. C'était peu de temps avant la guerre de 1914-1918, que M. MURAT passa courageusement, dans l'artillerie et les chars d'assaut, subissant la grave blessure à laquelle il vient de faire allusion.

La paix revenue, le jeune Inspecteur fut, en décembre 1920 et à leur demande, détaché auprès des syndicats viticoles de la Côte d'Or, avec mission de combattre la fraude qui s'exerçait sans vergogne sur les vins fins. Dans cette position, son rôle fut capital et c'est stricte vérité de proclamer qu'il influença en profondeur l'application et l'évolution des lois sur les appellations d'origine.

En effet, où en était-on en 1920 ? Après l'échec des délimitations administratives prescrites par les lois de 1905 et 1908, tout restait à faire et il avait fallu attendre la promulgation de la grande loi du 6 mai 1919 pour posséder une réglementation tant soit peu satisfaisante. A vrai dire, cette loi souffrait de diverses lacunes auxquelles remédia plus tard la loi du 22 juillet 1927, due pour une bonne part à M. BARTHÈLE, inspirateur ou réalisateur de tous les textes bénéfiques intervenus au cours des vingt années d'avant-guerre. De plus, en raison de l'originalité de la nouvelle législation et parce que, pour l'appliquer il fallait quasiment soulever des montagnes, la mise en train était rien moins que rapide et facile.

Tel était le climat dans lequel devait opérer M. MURAT. Mais, il se trouva que les syndicats de la Côte d'Or étaient présidés par une forte personnalité, M. le Marquis d'Angerville, votre éminent et regretté Collègue, dont le souvenir est resté si vivace. Une collaboration de tous les instants s'établit entre lui et M. MURAT, collaboration vite lubrifiée, si j'ose dire, par une estime réciproque,

car ces deux hommes de bonne trempe avaient le souci commun de terrasser la fraude qui compromettait la réputation des crus bourguignons et faisait un tort considérable aux vigneron des côtes célèbres. Cette collaboration ne fut pas altérée, au contraire, lorsque le Président abandonna complètement la barre à M. COUGES, le lieutenant qu'il avait choisi de longue date et dont l'ardent concours ne lui faisait jamais défaut.

Mais, M. MURAT ne se cantonna pas à la Bourgogne. En effet, plusieurs années de travail acharné et des résultats éclatants lui valurent une si belle réputation que le marquis d'Angerville fut sollicité de le "prêter" - si l'on peut dire - au jeune dirigeant méridional qui avait entrepris (et avec quelle ardeur !) de sortir sa région du marasme. C'est ainsi qu'à partir de 1924, notre ami apporta également son concours au baron Le Roy dont l'étoile montait alors en flèche au firmament viticole. En égard aux forces en présence, la tâche était rude, aussi rude qu'en Côte d'Or, mais elle fut néanmoins menée à bonne fin, au point que Chateaufort devint vite appellation-pilote, tandis que les Côtes-du-Rhône s'imposaient définitivement.

Que ce soit en Bourgogne ou dans la Vallée du Rhône, l'Inspecteur Murat, d'une perspicacité rare et d'une énergie à toute épreuve, réalisa d'impressionnants tableaux de chasse. Et à la faveur des constitutions de parties civiles des Présidents d'Angerville et Le Roy, il s'ensuivit des affaires retentissantes qui, tout en moralisant le milieu et protégeant consommateurs, producteurs et commerçants honnêtes, contribuèrent à asseoir la loi de 1919, à déceler ses imperfections, à provoquer une jurisprudence éclairant les points obscurs. Mieux même, le travail ainsi accompli permit d'entrevoir et d'échafauder un système plus perfectionné, plus solidement agencé, celui des appellations contrôlées que devait consacrer le célèbre décret-loi du 30 juillet 1935.

Ce fut véritablement une période héroïque ! Il fallait se battre et se battre sans cesse, secouer les inerties, abolir des pratiques condamnables auxquelles leur ancienneté donnait, aux yeux de certains, le caractère local et constant, sinon loyal ! Il fallait, but suprême, démasquer les fraudeurs et rétablir le prestige des appellations d'origine afin de tirer, du même coup, les vigneron d'un enlissement injustifié. Grâce à l'amicale et ardente collaboration de M. MURAT et des prestigieux Présidents dont les noms viennent d'être cités, ces objectifs furent atteints au prix de quelles peines et après combien d'années d'efforts ? Seul, notre Ami pourrait le dire, mais cet homme d'action se réfère rarement à ses hauts faits professionnels.

Dois-je ajouter que des services si remarquables ne furent pas récompensés comme ils le méritaient ? Cela parce que M. MURAT, solide et abrupt comme le roc de ses montagnes natales, ne se prêtait guère à certains accommodements qui eussent, certes, évité des "histoires" mais qu'il aurait considérés comme autant de trahisons ou de capitulations en rase campagne. Aussi, pour avoir quelque peu troublé la paix des ... hautes altitudes, M. MURAT termina-t-il sa carrière comme Inspecteur divisionnaire seulement, après avoir dirigé, depuis 1935, la brigade des appellations d'origine au sein de laquelle il forma des disciples à qui transmettre

le flambeau. Toutefois, à l'instant de la retraite, que ce grand travailleur ne vit pas approcher sans mélancolie, il fut, réparation bien tardive, nommé Inspecteur Général honoraire en attendant de voir, quelque temps après, sa boutonnière s'ornier du ruban rouge.

J'ai conscience, Messieurs, d'avoir dépeint de façon imparfaite, la carrière administrative, l'oeuvre de M. MURAT, oeuvre durable, oeuvre marquante dont il peut être fier, car elle a magnifiquement servi l'intérêt général, l'intérêt national, tout en lui valant la reconnaissance et l'estime des vigneron, ainsi que celles du commerce, tant la nécessaire sévérité dont faisait preuve notre Ami, était profondément imprégnée d'un sens élevé de la justice et de l'équité.

Sans forcer la note, et pour résumer d'un mot le passé de M. MURAT, on peut dire qu'il s'identifia si bien avec les lois sur les appellations d'origine qu'il en fut, longtemps, la personnification vivante. C'est beaucoup grâce à lui que ces lois ont pu subir l'épreuve du temps et des faits, se révéler efficaces et, dès lors, entrer dans les moeurs et subsister C'est beaucoup à lui, par conséquent, que les vigneron de nos crus réputés sont redevables de la prospérité retrouvée et les consommateurs du monde entier de la qualité et de la loyauté de nos grands vins.

Quitte à froisser sa modeste foncière, il m'est particulièrement agréable de rendre cet hommage - et de le rendre en sa présence - au grand fonctionnaire dont l'activité intelligente et le courage - il en fallait à l'époque héroïque ! - ont tant fait pour la protection, la défense et la renommée d'une des principales richesses de notre pays.

A présent, que pourrais-je ajouter, que vous ne sachiez déjà, sur l'homme privé, sur l'homme tout court ? D'une franchise directe, mais tempérée par un caractère amène, toujours souriant, profondément bon et, tout compte fait, passablement sentimental, M. MURAT est heureux quand il peut faire du bien autour de lui. Il aime les joies simples et paisibles, comme celle de la pêche à la ligne ou encore le plaisir délicat de choisir dans ses réserves, le foie gras lentement marié et la grande bouteille qu'il dégustera en famille ou avec de vieux amis Tout cela est bien de chez nous et témoigne que ce grand défenseur du Vin, que ce sage épicurien, est un vrai Français de France.

En prenant la place qu'il veut bien me laisser - place que j'espère avoir souvent l'occasion de partager avec lui quand il reviendra parmi nous - mon seul désir est de m'inspirer de l'exemple que nous offre M. MURAT et, pour paraphraser un grand philosophe, d'acquiescer, afin de mieux lui ressembler, un supplément d'âme vineuse.

J'en ai terminé, Messieurs, ou mieux, Chers confrères, comme j'ai maintenant la mission de vous appeler. M'excusant d'avoir trop occupé vos instants, je vous assure que je ne négligerai aucun soin pour me montrer digne de la désignation dont vous m'avez honoré et contribuer de mon mieux aux succès de notre Académie.